



HAL
open science

Création et coordination de la commission d'inclusion “ Un chez-soi d'abord ”. Inclure sans exclure ?

Vives Lola

► To cite this version:

Vives Lola. Création et coordination de la commission d'inclusion “ Un chez-soi d'abord ”. Inclure sans exclure?. Le sans-abrisme en débats. Actualités et nouvelles perspectives de la recherche en sciences sociales, Nov 2017, Saint-Étienne, France. halshs-01816128

HAL Id: halshs-01816128

<https://shs.hal.science/halshs-01816128v1>

Submitted on 14 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Création et coordination de la commission d'inclusion « Un chez-soi d'abord ».

Inclure sans exclure ?

Vives Lola

Mon travail de thèse porte sur la mise en œuvre du programme « Un chez-soi d'abord ». Cette action publique est en direction de sans-abri souffrant de troubles psychiatriques ; elle consiste à leur permettre d'accéder rapidement à un logement personnel et de s'y maintenir. Une équipe, aux pratiques « innovantes », les accompagne en mettant en œuvre un « suivi intensif ». Le début de ma recherche coïncide avec la temporalité particulière de cette action publique. Expérimentale pendant six ans dans quatre grandes villes françaises (Paris, Lille, Marseille, Toulouse), elle a été pérennisée fin 2016. L'année 2017 a été consacrée à la modélisation de cette action publique -les sites existants devant se conformer à un cahier des charges- qui oriente les réponses à l'appel à projet concernant les futurs sites où elle sera déployée.

Cette communication repose sur les données d'une enquête ethnographique en cours. Depuis près d'un an, j'effectue des immersions au sein de l'équipe pluridisciplinaire d'accompagnement, appelée « équipe dédiée Un chez-soi d'abord », à Marseille. Les négociations de modalités d'accès aux terrains m'ont mené à prendre le rôle de coordinatrice de la nouvelle commission d'inclusion du dispositif. L'objectif initial est de co-construire un espace où est décidé qui seront les nouvelles personnes qui intégreront le dispositif « Un chez-soi d'abord » au fil des mois. Entre les temps dédiés à réfléchir aux modalités et à préparer les réunions, plus ou moins avec l'équipe dédiée ; et les temps d'animation de ces réunions, ma posture sur le terrain est plutôt celle de la « participation observante » (Soulé, 2007).

J'aimerais ici interroger ma posture au regard des données qu'elle me permet de recueillir sur le terrain ; posture qui s'articule à la problématique intrinsèque de cette commission : comment inclure sans exclure ?

Pour cela, je reviendrais d'abord sur les conditions préalables de mon implication. Je décrirais ensuite la mise au travail de cette question de « l'inclusion », mobilisée comme une catégorie opérationnelle sur le terrain. Enfin, je révélerai quelques unes des tensions inhérente à ma posture de « facilitatrice ».

Les conditions d'une implication

Je vais exposer ici ce que j'ai identifié comme les conditions préalables à cette implication qui m'a été proposée sur mon terrain de recherche. D'abord, je reviendrai sur le contexte de création

de cette commission. Annoncée par la coordinatrice nationale du programme « Un chez-soi d'abord » il y a un an (novembre 2016) aux équipes des sites expérimentaux, il s'agit d'une nouveauté relative à la pérennisation du dispositif. En effet, jusqu'alors l'équipe de recherche quantitative était chargée du recrutement des personnes. Les personnes recrutées tiraient une enveloppe indiquant si elles restaient dans l'offre dite habituelle ou si elles rejoignaient le dispositif « Un chez-soi d'abord ».

Comme je viens de l'indiquer, le programme était, dans sa phase expérimentale, associé à un vaste programme de recherche quantitative et qualitative maintenant terminé. Les chercheur·se·s de l'évaluation qualitative -un·e sur chaque site- se sont plutôt focalisé·e·s sur les équipes. Comme me l'a expliqué le sociologue en charge de la coordination de l'évaluation qualitative et enquêteur sur le site marseillais, il s'agissait plus d'un travail d'accompagnement à la mise en oeuvre opérationnelle que d'une évaluation. Ainsi, les professionnel·le·s étaient sensibilisé·e·s à la présence d'un·e sociologue et mon arrivée a participé à exercer une continuité en incarnant la « relève de la recherche » à bas coûts. De plus, deux enjeux sous-jacents à cette commission peuvent également expliquer le fait que ce soit un membre extérieur et non un·e professionnel·le qui endosse ce rôle. D'une part, l'équipe dédiée et ses coordinateur·trice·s ne voulaient en aucun cas s'engager dans cette commission, en partie pour conserver leur philosophie d'accompagnement qui repose sur le non-jugement et laisse la liberté aux personnes de communiquer les informations qu'elles souhaitent. D'autre part, en jouant le rôle d'intermédiaire entre les membres de la commission et l'équipe dédiée, les tensions interpersonnelles qui se traduisent en conflits entre structures se neutralisent en partie dans cet espace qu'est la commission.

La mise au travail de la question de « l'inclusion »

Cette position de coordinatrice de la commission « Un chez-soi d'abord » m'implique alors directement dans « le bricolage » de la modélisation tout en ouvrant mon terrain d'enquête marseillais : je m'engage ainsi à venir régulièrement à Marseille à partir du mois de janvier jusqu'en décembre 2017. J'assiste, et participe, alors à la mise au travail de cette question de l'inclusion en tant que catégorie opérationnelle, que cela soit sous ses formalités administratives (les dossiers de candidatures), dans l'animation de la commission (préparation d'un ordre du jour, répartition des temps de paroles, etc.), ainsi que dans les pratiques professionnelles de l'équipe dédiée (début de l'accompagnement). À chaque réunion, de nouveaux questionnements et de nouvelles modalités émergent.

Les consignes nationales concernant les modalités de sélection sont restées très floues reposant sur une logique du « premier arrivé, premier servi » sans être associées à des conseils de type organisationnels.

J'exposerais comment les modalités de sélection repose, jusqu'à présent, plutôt sur les équipes d'orientation -représentantes de structures identifiées dans le décret et le cahier des charges et appartenant aux champs de la psychiatrie-précarité, de la lutte contre les exclusions, de l'addiction et de la réduction des risques- que sur les personnes souhaitant intégrer le dispositif. En effet, une grande vigilance est exprimée sur le fait de ne pas exclure des structures de l'inclusion. Celle-ci provient d'une demande formelle de certaines équipes, plus petites que d'autres qui sont moins équipées en personnel psychiatrique par exemple ; ainsi que d'une commande informelle qui m'a été faite : éviter qu'une des équipes d'orientation ne prenne la main sur cette commission.

Un autre enjeu de la pratique de « l'inclusion » sur le terrain se révèle à travers la critique du travail partenarial : aussi bien entre les équipes d'orientation, qu'entre elles et l'équipe dédiée. En effet, la réunion des orientateur·trice·s fait émerger des critiques, des interrogations sur le travail d'accompagnement de l'équipe dédiée et il·elle·s demandent des comptes. Du côté de l'équipe dédiée, les premières inclusions issues de la commission posent des difficultés à l'équipe confrontée à des personnes dont les situations d'urgence priment alors que leurs pratiques professionnelles ne s'inscrivent justement pas dans l'urgence. Je travaille alors avec des membres de l'équipe dédiée sur des propositions ajustées qui ont pris différentes formes : des pratiques professionnelles d'inclusion qui suivent un protocole dont la version écrite a été diffusée aux partenaires et l'organisation systématisée de rencontres entre les équipes. D'une manière plus générale, la question de « l'inclusion » des personnes fait écho à la nécessité d'une cohérence dans les pratiques professionnelles sur le territoire.

La posture pas toujours facile de « facilitatrice »

Ce rôle de coordinatrice se traduit par des actions souvent très organisationnelles, cependant je met également en œuvre mes compétences de sociologue notamment en resituant la pluralité des points de vue. En cela, ma posture se rapproche de celle de « facilitatrice » (REF) qui n'est pas toujours évidente à composer sur le terrain.

Par exemple, des débats autour du diagnostic psychiatrique et du certificat médical ont animé les premières commissions. En effet, des critères exclusifs persistent : 1/être durablement sans-abri, 2/avoir des troubles psychotiques avérés, 3/avoir des besoins élevés et 4/souhaiter un logement et intégrer le dispositif « Un chez-soi d'abord ». Ce second critère donne lieu à de nombreuses controverses et à des difficultés qui font souvent écho aux champs professionnels des personnes

présentes. De part ma posture de coordinatrice, je ne peux qu'effectuer un « rappel à la loi » : ces critères sont inscrits dans le décret et le cahier des charges et correspondent à un modèle conçu pour un public très précis. Pour autant, à travers ma posture de sociologue je ne manque pas de souligner le paradoxe de ce dispositif : l'accompagnement n'est pas conditionné à un suivi psychiatrique (la personne peut donc être en rupture de soins) néanmoins l'intégration au dispositif est conditionné à la production d'une preuve de la pathologie sous la forme d'un certificat médical. Ainsi ma posture me conduit à partager les doutes des équipes d'orientation issus de l'application *en pratique* d'un texte de loi.

Je vais à présent finir sur un moment, la réunion de septembre, où ma posture de sociologue est rentrée en tension avec celle de coordinatrice de la commission. Pour plusieurs raisons, les personnes présentes ont pris la décision collective de retirer les candidatures présentées et donc que personne ne soit inclus lors de cette commission. Cette décision fut prise suite à des échanges vifs et quelque peu virulents entre les représentant·e·s des équipes d'orientation ; avant que cette décision ne soit actée on m'a demandé mon avis. J'ai alors exprimé les difficultés institutionnelles de l'équipe dédiée, qui se répercutent dans leur pratique d'accompagnement, et qui à la fois pourraient être renforcées par cette décision. Lorsque j'ai dû expliquer, avec malaise, cette décision aux coordinateur·trice·s de l'équipe dédiée, j'ai également exposé des facteurs externes qui m'avaient semblé rentrer en jeu.

Ainsi le rôle de coordinatrice de cette commission me permet d'accéder à de nouveaux acteur·trice·s, à de nouvelles pratiques professionnelles tout en m'impliquant directement dans la résolution de questionnements à forte dimension éthique.

Bibliographie :

Soulé B., (2007) « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 27 (1), pp. 127-140.